



PETITE ENFANCE À GENÈVE : DONNÉES STATISTIQUES 2015

L'observatoire cantonal de la petite enfance mène, chaque année depuis 2014, un relevé statistique¹ auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ces données permettent de dresser annuellement un état des lieux de l'offre d'accueil collectif et familial et de suivre son évolution.

Composée de deux parties, cette note présente les principales données statistiques pour l'ensemble du canton de Genève : (i) dans les structures d'accueil collectif² et (ii) dans les structures d'accueil familial³.

I. ACCUEIL COLLECTIF

PLACE OFFERTES

En 15 ans, l'offre d'accueil collectif s'est considérablement développée, passant de 157 structures d'accueil en 2001 à 194 en 2015. Cette évolution concerne essentiellement les structures offrant un accueil à prestations élargies. Ainsi, 32 nouvelles structures de ce type ont été créées durant cette période.

Nombre de structures d'accueil collectif, 2001-2015

	2001	2005	2010	2014	2015
Prestations élargies	63	65	82	89	95
Prestations restreintes	94	97	95	103	99
Total	157	162	177	192	194

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 et 2015).

Le nombre de places d'accueil à prestations élargies offertes sur l'ensemble du canton a ainsi fortement augmenté au cours des dernières années, passant de 2'810 places en 2001 à 5'951 à la fin de l'année 2015. Cela représente 3'141 places créées en 15 ans.

Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif, 2001-2015

	2001	2005	2010	2014	2015
Prestations élargies	2'810	3'640	4'763	5'434	5'951
Prestations restreintes	1'850	1'850	1'938	2'155	2'076
Total	4'660	5'490	6'701	7'589	8'027

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 et 2015).

Le nombre d'enfants accueillis dans ce type de structures a considérablement augmenté entre 2010 et 2015⁴, passant de 5'738 à 7'057 enfants. Le rapport entre le nombre d'enfants accueillis dans ces structures et le nombre de places est quant à lui resté stable depuis 2010, une place étant occupée par 1.2 enfant.

Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif, 2010, 2014 et 2015

	Nb. enfants			Nb. enfants par place		
	2010	2014	2015	2010	2014	2015
Prestations élargies	5'738	6'534	7'057	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'853	3'843	2.1	1.8	1.9
Total	9'711	10'387	10'900	1.4	1.4	1.4

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 et 2015).

Le nombre de places offertes dans les structures d'accueil à prestations restreintes a comparativement peu évolué ces dernières années : on compte 1'850 places en 2001 et 2'076 places à la fin de l'année 2015 (soit +226 places en 15 ans). Le nombre de structures est resté stable sur la période concernée (une centaine).

Quant au nombre d'enfants accueillis dans ces structures, il a légèrement diminué entre 2010 et 2015, passant de 3'973 à 3'843. Ainsi, une place est occupée par 1.9 enfants en 2015 contre 2.1 en 2010.

Compléments méthodologiques sur les données statistiques

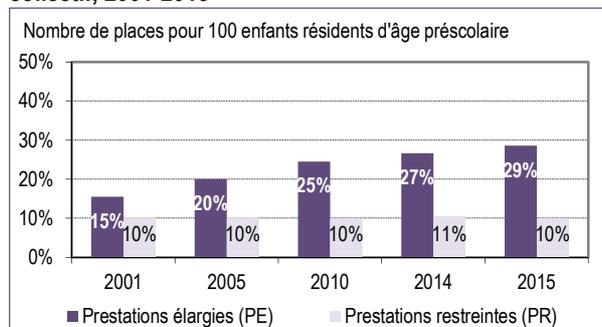
- Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du DIP⁵ participent à ce relevé statistique, ainsi que les structures d'accueil familial.
- Les données statistiques prennent en compte les structures à prestations élargies et à prestations restreintes, non compris les haltes-garderies. Les crèches familiales sont incluses de 2001 à 2010 dans les structures d'accueil collectif ; dès 2014, elles sont comptabilisées avec l'accueil familial.
- Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes de 2001 à 2010, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi ; depuis 2014, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

TAUX D'OFFRE

Le taux d'offre rapporte le nombre de places offertes dans le canton au nombre d'enfants d'âge préscolaire⁶ résidents dans le canton. Pour l'accueil dans les structures à prestations élargies, le taux d'offre a presque doublé en 15 ans, passant de 15% en 2001 à 29% en 2015.

Quant à l'accueil dans les structures à prestations restreintes, le taux d'offre est stable et s'élève à environ 10%.

Évolution du taux d'offre dans les structures d'accueil collectif, 2001-2015



Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 et 2015) ; OCPM.

Les structures d'accueil collectif de la petite enfance sont principalement subventionnées⁷ par les communes genevoises. En 2015, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 5'186 places, sont subventionnées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (5%), soit par des entreprises (5%) ou ne reçoivent aucun financement (3%). Le taux d'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations élargies est passé de 23% en 2014 à 25% en 2015.

Nombre de places et taux d'offre dans les structures d'accueil collectif, selon les sources de financement, 2014 et 2015

	Prestations élargies			
	2014		2015	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	4'738	23.2%	5'186	24.9%
Instit. de droit public*	346	1.7%	301	1.4%
Entreprises	200	1.0%	281	1.3%
Aucun financement	150	0.7%	184	0.9%
Total**	5'434	26.6%	5'951	28.5%

	Prestations restreintes			
	2014		2015	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'525	7.5%	1'538	7.4%
Instit. de droit public*	12	0.1%	12	0.1%
Entreprises	144	0.7%	80	0.4%
Aucun financement	475	2.3%	446	2.1%
Total**	2'155	10.6%	2'076	9.9%

* Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

** Le nombre de places pouvant être exprimé en décimales, le total peut différer de la somme des places.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCPM.

Les trois quarts des places offertes dans les structures à prestations restreintes en 2015 sont subventionnées par les communes (soit 1'538 places). En revanche, 21% des places offertes dans ces structures ne reçoivent aucun financement. Le taux d'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil est stable (7,5%).

PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2015, on comptabilise sur l'ensemble du canton 2'520 professionnel-le-s⁸ en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance (+180 personnes depuis 2014) ; 81% d'entre eux travaillent dans les structures d'accueil à prestations élargies. Le nombre de postes en équivalent temps plein s'élève globalement à 1'937 postes (+145 postes depuis 2014), dont 1'637 postes dans les structures à prestations élargies et 300 dans les structures à prestations restreintes.

Nombre de personnes et de postes du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la formation, 2014 et 2015

	Prestations élargies			
	2014		2015	
	Nb. personnes	Nb. postes ETP	Nb. personnes	Nb. postes ETP
Titulaires d'un diplôme d'éducateur-trice	1'107	879.3	1'213	952.6
Non titulaires d'un diplôme d'éducateur-trice	761	618.7	836	684.4
Total	1'868	1'498.0	2'049	1'637.0

	Prestations restreintes			
	2014		2015	
	Nb. personnes	Nb. postes ETP	Nb. personnes	Nb. postes ETP
Titulaires d'un diplôme d'éducateur-trice	246	148.9	257	161.2
Non titulaires d'un diplôme d'éducateur-trice	224	144.6	214	138.9
Total	470	293.5	471	300.1

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

La part des éducateurs-trices de l'enfance parmi le personnel éducatif est stable dans les structures à prestations élargies⁹ (58%). Elle reste toutefois en dessous de la norme fixée par le règlement RSAPE (deux tiers d'éducateurs-trices)¹⁰. On note une nette progression des titulaires d'un CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) parmi les auxiliaires : 14% en 2015 contre 9% en 2014.

Dans les structures à prestations restreintes, la part d'éducateurs-trices est également stable au cours des deux dernières années (54%). On compte, parmi les auxiliaires, 8% d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s en 2015.

Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction* occupée en postes ETP, 2014 et 2015

	Prestations élargies			
	2014		2015	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur-trice	880.3	59%	952.8	58%
Auxiliaire	374.5	25%	437.0	27%
<i>dont ASE</i>	137.6	9%	232.2	14%
Aide	243.2	16%	247.3	15%
Total	1'498.0	100	1'637.0	100

	Prestations restreintes			
	2014		2015	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur-trice	158.4	54%	163.3	54%
Auxiliaire	88.4	30%	92.3	31%
<i>dont ASE</i>	14.1	5%	24.7	8%
Aide	46.7	16%	44.5	15%
Total	293.5	100	300.1	100%

* Le nombre de postes d'éducateurs-trices basé sur la fonction occupée peut être supérieur au nombre de postes titulaires d'un diplôme d'éducateur-trice (dérogation pour formation en cours).

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

II. ACCUEIL FAMILIAL

PLACE OFFERTES

Dans le cadre de l'accueil familial de jour, on peut distinguer l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour ou AFJ, employées par les structures de coordination et les crèches familiales) de l'accueil familial *indépendant* (AFJ regroupées en associations).

Au cours des deux dernières années, le nombre de places offertes par l'accueil familial dépendant pour les enfants d'âge préscolaire¹¹ a augmenté, passant de 368 places ETP en 2014 à 415 en 2015. Ainsi, le taux d'offre, qui rapporte le nombre de places ETP au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire, s'élève à 2% en 2015.

Nombre de places* en accueil familial pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre, 2014 et 2015

	2014		2015	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Accueil familial				
dépendant	368	1.8%	415	2.0%
Structures de coordination AFJ	261	1.3%	309	1.5%
Crèches familiales	107	0.5%	106	0.5%
indépendant	-	-	84	0.4%
Associations**	-	-	84	0.4%

* Nombre de places en ETP, soit 45h par semaine.

** L'enquête complémentaire effectuée en 2014 auprès des associations ne permettait pas de distinguer les enfants d'âge préscolaire et scolaire.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCPM.

Pour l'accueil familial indépendant, le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 84 places ETP en 2015, ce qui correspond à un taux d'offre de moins de 1%.

En 2015, les AFJ dépendantes accueillent 550 enfants d'âge préscolaire, soit une cinquantaine de plus qu'en 2014. Pour cet accueil, le nombre moyen d'enfants accueillis par place est de 1.3 en 2015 (stable par rapport à l'année précédente). Concernant l'accueil familial indépendant, 241 enfants d'âge préscolaire sont accueillis en 2015. Le nombre moyen d'enfants accueilli par place est de 2.9 enfants en 2015.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial, 2014 et 2015

	2014		2015	
	Nb. enfants	Nb. enfants/place	Nb. enfants	Nb. enfants/place
Accueil familial				
dépendant	507	1.4	550	1.3
Structures de coordination AFJ	385	1.5	432	1.4
Crèches familiales	122	1.1	118	1.1
indépendant	-	-	241	2.9
Associations*	-	-	241	2.9

* L'enquête complémentaire effectuée en 2014 auprès des associations ne permettait pas de distinguer les enfants d'âge préscolaire et scolaire.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR

En 2015, 223 accueillantes familiales de jour dépendantes sont employées par les structures de coordination et les crèches familiales, soit 8 de plus qu'en 2014. Cette augmentation a concerné uniquement les structures de coordination. Les accueillantes indépendantes regroupées en associations sont au nombre de 75 en 2015.

Nombre d'accueillantes familiales, selon la structure, 2014 et 2015

	2014	2015
	Nb. accueillantes familiales	Nb. accueillantes familiales
Accueil familial		
dépendant	215	223
Structures de coordination AFJ	178	187
Crèches familiales	37	36
indépendant	73	75
Associations	73	75

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

D'autre part, une centaine d'AFJ *totalelement indépendantes* (hors structures et hors associations) sont également autorisées par le SASAJ (source : SASAJ/OEJ, décembre 2015). Ainsi, on dénombre au total plus de 400 accueillantes familiales de jour autorisées par le DIP sur le canton de Genève, dont plus de la moitié sont dépendantes.

CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire, plus particulièrement dans les structures d'accueil collectif à prestations élargies, ne cesse de croître dans le canton de Genève. Toutefois, cette offre présente encore d'importantes différences d'une commune à l'autre (cf. *Focus n°10*).

Laure Martz, Fabienne Benninghoff

Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises». *Focus n°1*, octobre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève». *Focus n°2*, novembre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents». *Focus n°3*, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Martz, L., Benninghoff, F. (2015). «Petite enfance à Genève : données statistiques et offre d'accueil collectif». *Focus n°4*, mars. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). «Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale ?». *Focus n°5*, mai. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants». *Focus n°6*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants». *Focus n°7*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Benninghoff, F., Martz, L. (2015). «Petite enfance à Genève : données statistiques et accueil familial de jour». *Focus n°8*, décembre. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin A., Benninghoff, F., Martz, L. (2016). «Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2015 ?» *Focus n°10*, juin. Genève : OCPE/SRED.

Notes

- ¹ Ce relevé statistique remplace «l'enquête administrative» qui était auparavant réalisée par l'OEJ. Il est assuré dès 2014 par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le RSAPE (art. 29). Ce relevé a été réalisé en octobre 2014 et en décembre 2015 auprès des structures d'accueil de la petite enfance.
- ² Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies : structures d'accueil ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes. Pour plus de détails, se référer au *Focus n°4*.
- ³ Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue deux types d'accueil familial : (i) accueil familial pratiqué à titre *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par les structures de coordination et les crèches familiales) ; (ii) accueil familial pratiqué à titre *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations et les accueillantes familiales *totalelement indépendante*). Ces dernières ne font pas partie du relevé statistique ; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante. Pour plus de détails, se référer au *Focus n°8*.
- ⁴ On ne dispose pas de statistiques – exhaustives et publiées – antérieures à 2010 sur le nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil de la petite enfance.
- ⁵ Plus précisément, c'est le SASAJ qui est chargé d'autoriser et de surveiller les structures d'accueil de jour et les familles d'accueil de jour (cf. LSAP, art. 7 à 10).
- ⁶ L'âge scolaire est calculé en fonction de la norme en vigueur pour chaque rentrée scolaire.
- ⁷ Hormis la participation financière des parents, qui «pour la garde dans les crèches, est fixée en fonction de leur capacité économique» (LSAP, art. 6).

>>>

>>>

⁸ Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

⁹ Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue trois fonctions : (i) Educateurs-trices : les personnes engagées en qualité d'éducateur-trice doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève [École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE)], ou de l'attestation de qualification résultant de la procédure de reconnaissance et validation des acquis délivrés par le département (RSAPE, art. 15) ; (ii) Auxiliaires : personnes ne disposant pas du diplôme requis mais devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s détenant un certificat fédéral de capacité sont comptabilisés dans cette catégorie ; (iii) Aides : personnes devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée, avec un contrat de durée limitée, et généralement en attente d'une formation dans le domaine socio-éducatif.

¹⁰ Le règlement actuellement en vigueur stipule que, pour tous les types de structures d'accueil collectif, «la répartition du personnel éducatif dans les équipes doit respecter la proportion de $\frac{2}{3}$ d'éducatrices-ices diplômé-e-s pour $\frac{1}{3}$ d'éducatrices-ices auxiliaires (ou aides). Une proportion de $\frac{1}{2}$ de titulaires du diplôme et $\frac{1}{2}$ d'auxiliaires peut être tolérée en cas de pénurie de personnel qualifié» (RSAPE, art. 9, al. 2).

¹¹ Les accueillantes familiales de jour ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places effectivement utilisées (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en équivalent temps plein (ETP), soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

Abréviations

AFJ :	Accueillante familiale de jour
ASE :	Assistant-e socio-éducatif-ve
CFC :	Certificat fédéral de capacité
DIP :	Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
ELP :	Évaluation des lieux de placements (ex-SASAJ), DIP
ETP :	Équivalent temps plein
LSAPE :	Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29)
OCPM :	Office cantonal de la population et des migrations
OCPE :	Observatoire cantonal de la petite enfance
OEJ :	Office de l'enfance et de la jeunesse
RSAP :	Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29.01)
SASAJ :	Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse
SRED :	Service de la recherche en éducation

Pour aller plus loin

Des données détaillées par structures d'accueil de la petite enfance sont disponibles sur le site de l'OCPE :

<http://www.geneve.ch/recherche-education/ocpe/stat-indi.asp>